



**INFORMATION · INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG · INFORMATION MEMO · NOTE D'INFORMATION
ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ · NOTA D'INFORMAZIONE · TER DOCUMENTATIE**

Brussels, July 1984

SPECIFIC COMMUNITY ACTION TO COMBAT POVERTY : NEW COMMISSION PROPOSALS (1)

At the initiative of Mr Ivor Richard, the Commission has just approved a new "Programme for Specific Community Action to Combat Poverty". This programme, which the Commission is proposing for the 1985-1989 period, is in response to the conclusions reached by the Council in December 1982 on the Commission's final report (2) on its first poverty programme. The first poverty programme provided inter alia for pilot projects and research studies to combat poverty during the period 1975-1980 when some 30 million of the Community's population were defined as beset by poverty (3).

Poverty's "new face" and the Commission's new programme

Since the mid-1970's, according to the document just approved by the Commission, unprecedented unemployment particularly among school-leavers has meant that "poverty has acquired a new face". This "new poverty" is not made up wholly of the unemployed, young or long-term, but also includes a new phenomenon of our society i.e. single parent families whose numbers have grown as child bearing out of wedlock has increased. To this and other categories of the "new poverty" - e.g. migrants who emigrated in better times but now returning home - must also be added greater numbers of traditional poor made up of elderly and homeless people.

The Commission's new initiative proposes a 5-year action-research programme to combat poverty among specific population groups - the long-term unemployed, jobless young people, the elderly, single parent families, second generation migrants, refugees, returning migrants and those so-called "marginal" groups who are outside social protection coverage. The new proposal includes three main elements :

1. Cross-national projects on themes covering the above-mentioned population groups and involving an intensive process of collaboration and cross-fertilisation. It is hoped that at least four or five Member States will participate in each theme (depending upon domestic policy preoccupations of the Member State) and that each Member State is involved in at least one theme. ./. .

(1) COM(84) 379

(2) COM(81) 769 final, also Note P-80 of December 1981.

(3) According to the Commission, "the poor" shall be taken to mean "persons or groups of persons who have inadequate available resources and an uncertain social status and are excluded from the dominant (material and cultural) way of life".

2. Exchange of information and transfer of innovative approaches involving three inter-related tasks :

- (a) a continuous exchange of experience and methods among projects working on the same theme concerning work on the ground rather than the traditional exchange of reports in different countries;
- (b) dissemination of experience so that the benefit of the Community's efforts is not limited to the relatively few people who are in direct contact with individual projects. This must take place within the life time of the programme or else much of the material will be out of date and irrelevant and should include collaboration of all those working inside the programme with particular audiences (especially policy makers and practitioners in the poverty field outside the programme) so that specific materials are developed for wide use;
- (c) continuous monitoring and evaluation of projects funded by the Community which would contribute to the process of "learning by doing" and finally serves to maximize the innovative capacity of the individual elements of the programme. This process of monitoring and learning would take place within each individual project, across each cross-national group of projects within a common theme, and also across the programme as a whole.

3. Better understanding and perception of the dimensions of poverty, using all possible ways, including the mass-media, to draw the attention of all citizens of the Community to the unfortunate living circumstances of their fellow citizens. Solidarity is a word nowadays well entrenched in various financial instruments of Member States - it is expressed by financial contributions levied in different ways, but most people in the Community are practically unaware of the extent of poverty in their midst. An essential facet of this need for perception of poverty is the setting up and use of adequate and comparable statistics on the various aspects of poverty. The availability of such statistics in the Community is being investigated and will constitute the basic discussion papers at a Conference on Poverty Statistics which the Commission will organise in autumn 1984.

The whole preparatory work will thus be terminated in the last quarter of 1984, and the Commission will then be in a position to draw up a list of specific types of schemes combining research and action and including quantitative assessment wherever possible. This list will be transmitted to the Council.

As regards funding, the Commission is proposing a budget line of 35 million ECU for financing the 5-year programme.

**INFORMATION · INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG · INFORMATION MEMO · NOTE D'INFORMATION
ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ · NOTA D'INFORMAZIONE · TER DOCUMENTATIE**

Bruxelles, juillet 1984

**UNE ACTION SPECIFIQUE DE LA COMMUNAUTE POUR COMBATTRE LA PAUVRETE :
NOUVELLES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION (1)**

La Commission vient d'approuver à l'initiative de M. Ivor Richard, un "Programme pour une Action Spécifique de la Communauté pour Combattre la Pauvreté". Ce programme est pour la période 1985-1989, et constitue une réponse aux conclusions du Conseil de décembre 1982 sur le rapport final de la Commission (2) concernant le premier programme de lutte contre la pauvreté. Le premier programme prévoyait une série de projets et études pilotes pour combattre la pauvreté pendant la période 1975-1980, quand on estimait qu'environ 30 millions de la population communautaire étaient considérés comme des personnes pauvres (3).

Le "nouveau visage" de la pauvreté et le nouveau programme de la Commission

Depuis les années 1970, selon le document que vient d'approuver la Commission, le chômage sans précédent qui frappe en particulier ceux qui quittent l'école, a donné à la pauvreté un "visage jeune". Cette "nouvelle pauvreté" affecte non seulement les chômeurs, qu'ils soient jeunes ou de longue durée, mais s'étend à un phénomène nouveau dans notre société - les familles monoparentales dont le nombre a augmenté du fait de l'accroissement de naissances hors mariage. A cette "pauvreté nouvelle" - qui comprend aussi ceux qui, ayant émigré en de temps meilleurs, retournent maintenant dans leur pays d'origine - il convient également d'ajouter un plus grand nombre de personnes traditionnellement pauvres, notamment les personnes âgées et les sans-abri.

La Commission propose le lancement d'un nouveau programme de cinq ans d'action-recherche pour combattre la pauvreté parmi les catégories spécifiques de population telles que les chômeurs de longue durée, les jeunes sans emploi, les personnes âgées, les familles monoparentales, la deuxième génération de migrants, les réfugiés, les migrants de retour ainsi que les groupes dit marginaux qui ne bénéficient pas de la protection sociale. La proposition est essentiellement constituée de trois éléments :

1. Des projets transnationaux couvrant les thèmes concernant les catégories de population précitées et impliquant une collaboration et un enrichissement réciproque intensifs. On espère que quatre ou cinq Etats membres au moins participeront à chaque thème (en fonction des préoccupations de politique intérieure de chaque Etat membre) et que chaque Etat membre sera concerné par un thème au moins. ./.

(1) COM(84) 379

(2) COM(81) 769 final, et la note P-80 de décembre 1981.

(3) Selon la Commission, on entend par personnes pauvres "les individus pris isolément ou en groupe, caractérisés par l'insuffisance de leurs ressources disponibles, la précarité de leur statut social et leur exclusion d'un mode de vie (matériel et culturel) dominant".

2. L'échange d'informations et Le transfert d'approches innovatrices impliquant trois tâches interdépendantes :

- a) un échange permanent d'expériences et de méthodes entre les projets consacrés au même thème et concernant le travail sur le terrain plutôt que les échanges traditionnels de rapports entre différents pays;
- b) la diffusion de l'expérience de manière à ce que le bénéfice des efforts de la Communauté ne soit pas limité au cercle restreint de ceux qui ont un contact direct avec les projets individuels. Cette diffusion doit intervenir au cours de la réalisation du programme, sinon une bonne part du matériel perdra de son actualité et de sa validité, et doit impliquer une collaboration entre tous ceux qui travaillent à l'intérieur du programme et certains milieux extérieurs à ce dernier (en particulier les responsables politiques et tous ceux qui oeuvrent dans le domaine de la pauvreté), de manière à mettre au point des matériels spécifiques à l'usage de nombreux utilisateurs;
- c) Le "monitoring" et l'évaluation permanents des projets financés par la Communauté de manière à favoriser un processus d' "apprentissage par la pratique" et de maximiser en fin de compte les potentialités innovatrices des différents éléments du programme. Ce processus de "monitoring" et d'apprentissage doit se dérouler au niveau de chaque projet individuel, de chaque groupe transnational de projets ayant un thème commun, ainsi qu'au niveau de l'ensemble du programme;

3. Une meilleure compréhension et perception des dimensions de la pauvreté par l'utilisation de tous les moyens disponibles, y compris les mass-media, afin d'attirer l'attention de tous les citoyens de la Communauté sur l'infortune de certains d'entre eux. De nos jours, la solidarité est une notion bien ancrée dans différents instruments financiers des Etats membres; elle se traduit par le prélèvement de diverses contributions financières, mais la plupart des ressortissants de la Communauté ignorent pratiquement tout des pauvres qu'ils côtoient. Un élément essentiel de cette nécessité de perception de la pauvreté consiste à élaborer et à utiliser des statistiques appropriées et comparables sur les différentes dimensions de la pauvreté. La possibilité de disposer de telles statistiques dans la Communauté fait en ce moment l'objet d'une investigation et constituera le document de travail de base de la Conférence sur les statistiques de pauvreté que la Commission organisera à l'automne 1984.

Le travail préparatoire sera donc complètement terminé au cours du dernier trimestre de 1984 et la Commission sera alors à même d'établir un inventaire de types spécifiques de projets possibles combinant la recherche et l'action et comportant, si possible, une évaluation quantitative. Cet inventaire sera transmis au Conseil.

Quant au financement, la Commission propose une ligne budgétaire de 35 millions d'ECU pour les cinq années d'opération du programme.